



**Syndicat National des  
Cadres A**

## **CGC Finances Publiques et SNC CGC**

86/92 Allée de Bercy

Bâtiment Turgot

Télédoc 909

75572 PARIS CEDEX 12

Tél. : 01.53.18.01.73 – 00.69 - 01.39

Sites : [www.cgc-dgfp.info](http://www.cgc-dgfp.info) / [www.snc-dgfp.info](http://www.snc-dgfp.info)

Adresses mail : [cgcdgfp.bn@dgfp.finances.gouv.fr](mailto:cgcdgfp.bn@dgfp.finances.gouv.fr)

[snccgcdgfp.bn@dgfp.finances.gouv.fr](mailto:snccgcdgfp.bn@dgfp.finances.gouv.fr)



**Syndicat National  
des Contrôleurs**

### **LE LIEN CGC Visioconférence du 29 mars 2021 avec la Direction Générale**

*Cette nouvelle visioconférence, présidée par M Fournel, assisté de MM Antoine Magnant, Bruno Rousselet, Mme Marine Camiade et Valérie SEGUY s'inscrit dans le suivi de l'aggravation de la crise sanitaire.*

#### **1/ Une montée progressive du télétravail dans les départements concernés par des mesures de confinement :**

M Fournel précise que la progression de l'épidémie se poursuit à la DGFIP comme dans de nombreux territoires.

Ainsi en fin de semaine dernière, 200 cas d'agents positifs ont été recensés au sein du réseau. Par ailleurs il est constaté une forte progression des cas de septaine ou quatorzaine (+ de 300).

Dans ce contexte, la communication sur le télétravail est maximisée auprès des directeurs locaux et des chefs de services. « *Les choses ont bougé, on est monté à des chiffres jamais atteints depuis la dernière semaine* » selon le Directeur Général. Ont été décomptés 45.000 télétravailleurs quotidiennement ces derniers jours et des taux qui dépassent les 35 % de la force de travail dans de nombreux départements.

Le suivi quotidien de la situation montre une nette amélioration du taux de télétravail dans les départements concernés par le renforcement des mesures sanitaires. La perception du danger et de l'exposition à la maladie contribuent à cette évolution selon M Magnant.

À titre d'exemple : M Fournel indique les chiffres suivants dans les départements concernés :

- Aisne: passé de 29 % le 15 mars à 36 % le 26 mars
- Alpes Maritimes : de 34 % à 42 %
- Eure : de 28 % contre 32%
- Nord : de 36 % à 40 %
- Pas de Calais : de 29 % à 38 %
- Paris : de 25 % à 34 %
- Seine Maritime : de 37 % à 49 %
- Seine et Marne : 35 % à 45 %

Les messages sur le respect des gestes sanitaires et le télétravail ont été également accentués auprès des directions locales des 3 nouveaux départements concernés par les restrictions renforcées.

Les organisations syndicales ont pris acte de cette évolution et rappellent que la plus grande vigilance doit être présente sur tout le territoire, y compris dans ceux qui apparaîtraient épargnés.

## 2) La campagne IR :

Pour la Direction Générale, les livraisons d'équipements sont à des niveaux significatifs et adaptés à la situation.

Nous restons dans la logique de l'accueil ouvert avec la possibilité de passer en accueil sur rendez-vous dans les départements en difficulté ou en tension.

Toutes les communications générales mettront l'accent sur l'accueil à distance et en particulier sur l'accueil par téléphone, canal majeur pour tous les usagers qui sont dans l'incapacité d'effectuer leurs formalités par internet. Pour l'administration, cela fait sens avec le N° d'appel unique porté sur les déclarations.

**Pour la CGC l'aggravation de la crise sanitaire et l'ouverture prochaine de la campagne IR font monter l'inquiétude et la pression auprès des équipes et des responsables des SIP. La difficile articulation entre télétravail et présentiel au sein de ces services est source de préoccupation.**

**Il peut même arriver parfois que le vigile fasse office d'agent d'accueil de premier niveau ! C'est l'éternelle question de savoir quel arbitrage assurer entre l'accueil du public et la nécessaire protection sanitaire des agents et des cadres.**

## 3) Points divers

=> **Restauration collective** : Des difficultés de prise en charge des frais de restauration, lorsque les cantines sont administrativement fermées ont été remontées à la Direction. Il convient de ne pas mettre en difficulté les collègues sur ces prise en charges. Un état des lieux général va être fait pour mesurer la situation.

=> **liste complémentaire catégorie C** : il sera fait appel à 400 lauréats de cette liste.

=> **fermeture des écoles et autorisations d'absences** : pour la Direction Générale, le principe est le télétravail. Il y a des cas où des ASA pourront être données, notamment lorsque les enfants ne peuvent plus être scolarisés et que le télétravail n'est pas envisageable du fait de la situation des deux parents. Ces cas sont recensés et peuvent justifier des ASA. Les règles seront rappelées aux agents.

=> **vaccination** : un syndicat a demandé s'il était prévu de vacciner en priorité les agents d'accueil qui sont en contact avec le public. En réponse l'administration rappelle, outre les problèmes de livraisons des doses, que la vaccination suit un protocole, à savoir la vaccination en priorité des publics les plus fragiles etc.

=> **Le PCA** : la mise en œuvre ou non du PCA ne dépend pas de la DGFIP. A ce jour les secteurs publics sont ouverts et offrent l'intégralité de leurs services. Il n'est donc pas pour l'instant d'actualité.

**Données COVID et force de travail à la DGFIP :**

Situation au	25/03/2021	Jour précédent	Variation en %
Nouveaux cas avéré positif Covid19 point hebdomadaire jeudi	<b>201(*)</b>	150 (*)	34%
ASA quatorzaine/septaine	328	282	16%
Agents présents	51 376	52 886	<b>-3%</b>
Télétravailleurs le jour de l'enquête	28 218	25 804	9%
% de télétravailleur/force de travail	<b>35%</b>	33%	+2 pts
Agents en ASA	820	805	2%
Agents en congés ou arrêt	14 276	15 029	<b>-5%</b>

(\*) semaine précédente, par exception

**La CGC Finances Publiques vous informe, sans polémique mais sans compromis.**

**Elle vous représente, vous soutient et vous défend au mieux de vos intérêts.**

**Soutenez-la ! Adhérez !**

**Consultez toutes nos informations sur le site : [www.cgc-dgfip.info](http://www.cgc-dgfip.info)**